

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'envoi : 4 avril 2023

Date d'affichage : 4 avril 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20-2023
MARDI 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 – VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick, SCOTTO DI VETTIMO Serge à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : ALLIX Jean-Marie

OBJET : Renforcement du système de vidéoprotection – Demandes de subventions

Le Maire rappelle que la commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon dispose d'un système de vidéoprotection composé de 19 caméras.

Ces caméras font l'objet de nombreuses réquisitions de la part des services de police et ont permis d'identifier plusieurs auteurs de délits sur notre commune et les communes environnantes. En accord avec les services de police, il apparaît opportun de renforcer le dispositif par la mise en place de trois caméras supplémentaires sur des emplacements stratégiques, à savoir : route du Vieux Stade (à proximité du City-Park), route d'Alès et route de la Chapelette.

Le montant de cette opération est estimé à la somme de 21 881.65€ H. T. (26 257.98 € T. T. C.).

Il convient aujourd'hui de délibérer pour demander le concours des services de l'Etat dans le cadre du FIPD 2023 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Travaux renforcement système de vidéoprotection (H. T.)	21 881.65 €
Subvention FIPD (40 %)	8 752.66 €
Subvention Région (40 %).....	8 752.66 €
Autofinancement communal H. T (20 %).	4 376.33 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la mise en place de 3 caméras de vidéoprotection supplémentaires,
- Adopte le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite l'aide de l'Etat au taux de 40 % dans le cadre du FIPD 2023,
- Sollicite l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes au taux de 40 %,
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marie ALLIX**



Acte exécutoire après transmission électronique
en Sous-Préfecture le 13/04/2023
et de sa publication le 13/04/2023
Identifiant unique n° 007-210702312-2023_04_11_20DE

**Le Maire,
Philippe ROUX**

